

# Électricité de France Gaz de France

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES RELATIONS SOCIALES  
DELEGATION SANTE - SECURITE  
Service Maîtrise des Risques au Travail (SMaRT)

VOS RÉF.:

Société MOS Industrie  
276 rue de la Roche Brune  
Parc d'activité de Centr'Alp  
BP 94  
38430 MOIRANS

NOS RÉF.: MJC/MJ - SMaRT  
N° AE/RE/2004/001

INTERLOCUTEUR: Marie-Jean CORNIERE

  
 01 55 31 48 32

Le 1<sup>er</sup> décembre 2004

OBJET: Autorisation d'emploi du pique et coupe câble de référence  
MOS INDUSTRIE « PICOUP-EXP-240 » et « PICOUP –  
FR-240 »

## AUTORISATION D'EMPLOI

Messieurs,

Vous avez présenté un nouveau pique et coupe câble hydraulique, en deux versions (export et France), étudié sur les bases des spécifications du 19 septembre 1989, conçu pour une utilisation sur nos réseaux et installations BT et HTA.

Ce nouveau matériel ne remet pas en cause la fonction piquage et coupe pour lesquelles la réalisation des essais de qualification confiés à la Direction des Etudes et Recherches d'Electricité de France sur le site « les Renardières » avaient été satisfaisants (rapport d'essais HM 21/28/-515/1).

Les caractéristiques techniques de l'appareil, sa description ainsi que sa mise en oeuvre sont précisées dans le dossier d'identification que vous avez déposé dans nos services.

Au regard de ces éléments, nous vous informons que le Service Maîtrise des Risques au Travail (SMaRT) d'EDFGDF/DPRS/DSS donne l'autorisation d'emploi de ce matériel dans nos établissements.

La référence constructeur est :

PICOUP-EXP-240 pour la version export

PICOUP-FR-240 pour la version France

Nous vous retournons un exemplaire du dossier d'identification PICOUP N° 010 IND.E muni de notre cachet.

Veillez recevoir, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur du SMaRT

  
D. VACHER